

BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six octobre à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du trente septembre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025BC7 5 1 48

<u>OBJET</u>: DEMANDE SUBVENTION POUR LA REVISION DU PROGRAMME DE GESTION DES COURS D'EAU

Etaient présents:

Messieurs BAYLET Jean Michel, Jean-Paul TERRENNE, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame Francine FILLATRE, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Jean DUPUY a été désigné secrétaire de séance

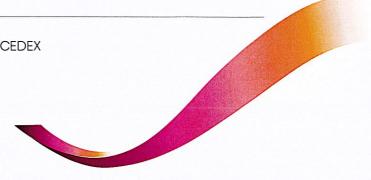
La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél.: 05.63.29.92.00 - Fax: 05.63.29.92.01

Site: http://www.cc-deuxrives.fr Email: info@cc-deuxrives.fr



2025BC7-5-1-48

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REVISION DU PROGRAMME DE GESTION DES COURS D'EAU

Le Président rappelle que le programme de gestion des cours d'eau de la Communauté de Communes des deux rives est achevé depuis 2024.

L'année 2025, est consacrée au bilan de ce programme et à sa révision.

Pour cela, une chargée de missions Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) a été recrutée en janvier afin de réaliser un diagnostic complet des cours d'eau et bâtir un nouveau programme de gestion pour la période 2026-2030.

Ce poste de chargée de missions de 2 ans est subventionné par l'agence de l'eau à hauteur de 50 %. Dans le cadre de la réalisation d'étude de révision de programme de gestion, le Conseil Départemental du Tarn et Garonne apporte une aide financière de 10 % pour la durée de l'étude prévue sur 1 an et estimée à 4 270 €.

En conséquence, le Président propose

- de l'autoriser à demander une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 10 % des dépenses liées à cette étude, soit 4 270 €.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'autoriser le Président à demander une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 10 % des dépenses liées à cette étude, soit 4 270 €.

Fait à Valence d'Agen, le 06 Octobre 2025 Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme A Valence d'Agen, le 07 Octobre 2025

Le secrétaire de séance désigné

Le Maire de Saint Antoine

Le Président de la Communauté de

Communes des Deux Rives

Jean DUPUY

DES DEUX RIVES

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Recu en Préfecture le

13 OCT. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le 13 007, 2025

AR Préfecture

DEMANDE SUBVENTION POUR LA REVISION DU PROGRAMME DE GESTION DES COURS D'EAU

082-248200016-20251006-Identifiant unique de l'acte : 2025BC_7_5_1_48-DE

Numéro d'acte: 2025BC_7_5_1_48

Date de décision : 06/10/2025

Nature: **DELIBERATIONS**

7-5-1-0-0 (Finances locales / Subventions / Code matière :

demandées)

2025BC7-5-1-48- DEMANDE SUBVENTION Fichier acte:

POUR LA REVISION DU PROGRAMME DE

GESTION DES COURS D'EAU.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte : 13/10/2025 14:30:37

Date de réception de l'AR : 13/10/2025 14:31:03